

ZONE FROIDE	ZONE CHAUDE
<p>Critères à respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident peut prendre un bain ou une douche selon l'accessibilité de la zone. Si la salle de bain/douche accessible dans la zone ne correspond pas aux besoins liés à la condition de santé du résident, donner les soins d'hygiène dans la chambre ▪ Utiliser les effets d'hygiène personnels du résident (shampooing, savon, déodorant, etc.) Aucun partage de produits personnels n'est autorisé 	<p>Critères à respecter</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le résident : <ul style="list-style-type: none"> - est confirmé COVID-19 et considéré rétabli (à valider avec l'équipe PCI) OU - a eu un contact étroit avec une personne suspectée ou confirmée COVID-19 et est asymptomatique ▪ Si la salle de bain/douche est accessible dans la zone ne correspond pas aux besoins liés à la condition de santé du résident, donner les soins d'hygiène dans la chambre ▪ Utiliser les effets d'hygiène personnels du résident (shampooing, savon, déodorant, etc.). Aucun partage de produits personnels n'est autorisé
<p>CONSIGNES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivre la procédure habituelle des soins d'hygiène au bain ou à la douche 	<p>CONSIGNES *</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Procéder à l'hygiène des mains (HDM), revêtir la blouse et les gants avant d'entrer dans la chambre avec la chaise-douche ou la civière (masque et visière déjà en place) 2. Installer le résident dans la chaise ou la civière douche et le revêtir d'un drap propre 3. S'assurer que le résident porte un masque de procédure et qu'il procède à l'HDM avant de sortir de la chambre 4. À la sortie de la chambre, désinfecter les poignées de la chaise-douche ou de la civière avec un produit désinfectant reconnu efficace contre la COVID-19 5. Retirer les gants et la blouse et procéder à l'HDM à la sortie de la chambre 6. Demander à un collègue d'être l'éclaireur afin qu'il vérifie s'il y a présence de résidents errant sur l'unité et, si aucun collègue n'est disponible, revêtir une blouse propre et mettre des gants en prévision d'un possible contact avec un résident errant 7. Se diriger vers la salle de bain/douche en s'assurant que le résident ne touche à rien pendant son déplacement 8. Si la blouse et les gants portés pendant le trajet peuvent être gardés s'il n'y a eu aucun contact avec un résident errant, sinon revêtir une nouvelle blouse et d'autres gants 9. Désinfecter les poignées de la chaise ou de la civière douche après avoir terminé les soins d'hygiène du résident 10. Retirer les gants et la blouse et procéder à l'HDM en sortant de la salle de bain/douche 11. Remettre un masque de procédure au résident s'il a été retiré durant les soins d'hygiène et le raccompagner à sa chambre 12. Procéder à l'HDM, revêtir une blouse et des gants avant d'entrer dans la chambre du résident 13. Désinfecter les poignées de la chaise/de la civière douche en sortant de la chambre 14. Demander une désinfection finale au préposé en hygiène et salubrité de la salle de bain/douche et de tous les équipements (bain, chaise de bain, civière, etc.) AVANT d'accueillir un autre résident <p>*Ces consignes s'appliquent dans une Zone chaude accueillant des résidents ayant un résultat positif à la COVID-19 et/ou des résidents ayant des facteurs de risque d'être infectés (ex. : contact étroit, en présence de signes et symptômes compatibles avec la COVID-19). Dans une Zone chaude accueillant que des cas de COVID-19 positifs, le port prolongé de la blouse est autorisé.</p>

¹ Critère d'exclusion pour le bain : résident souffrant d'incontinence fécale